

**NOTICE D'INFORMATION**  
**AUX LOUEURS D'EMPLACEMENTS POUR MOBIL-HOME**

**SAISON 2022**

prévu par l'arrêté du 17/02/2014

**Attention :**

***Le bordereau situé en fin de document est à découper, dater, signer et à retourner au gestionnaire avec le contrat de location d'emplacement, accompagné du premier acompte (si vous avez choisi le paiement en 3 fois).***

**Principales modifications et évolutions du contrat en 2022**

**Rappel en préambule :**

- du cadre réglementaire de ce contrat
- de la location d'emplacement pour stationnement d'une résidence mobile de loisir (exclusion du statut des baux commerciaux et des baux d'habitation)
- interdiction d'élection de domicile ou de tout usage de nature commerciale

**Les principaux changements :**

- mise à jour et détail des motifs légitimes de non-renouvellement de contrat
- la durée à partir de laquelle un mobil-home ne peut être revendue sur parcelle est portée à 12 ans d'ancienneté
- la durée à partir de laquelle le gestionnaire n'a plus obligation de renouveler le contrat est portée à 12 ans (date de fabrication du mobil-home)

**Un changement majeur :**

- Le gestionnaire a désormais la possibilité de prévoir un âge limite de stationnement du mobil home dans son établissement. Le recours à une grille de vétusté peut également être nécessaire, dans le cas où l'état de l'hébergement le justifie et alors même que l'âge limite ne serait pas atteint.
- La mise en place de cette disposition constitue une évolution essentielle du contrat. Elle permet de clarifier les relations entre gestionnaires de campings et clients résidents.



**BORDEREAU DE REMISE**

à retourner signé au gestionnaire avec 1 exemplaire du contrat de location d'emplacement

Mr (et ou) Madame : .....

domicilié(s) et demeurant : .....

attestons avoir été informés par le site du camping :

- de la présente notice d'information (prévue aux articles D 331-1-1 et D 333-4 du code du tourisme, ainsi que du projet de contrat de location de parcelle y afférant) ;
- du règlement intérieur
- de la fiche de suivi de la taxe de séjour pour la saison 2022
- retournons le présent bordereau et contrat de location, paraphé et signé (accompagné du chèque de premier acompte si nécessaire)

A ....., le .....

**Signature**